

Résolution 755

pour la défense de la prospérité de Genève suite à la votation fédérale du 9 février 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l’initiative populaire fédérale intitulée « Contre l’immigration de masse », remettant en cause les relations de la Suisse avec les pays membres de l’Union européenne, a été adoptée le 9 février 2014 par 50,3% des votants et 14 cantons (et un demi-canton) ;
- que cette décision a pour conséquence immédiate l’ouverture d’une période d’incertitudes multiples d’une durée inconnue ;
- que l’arc lémanique et en particulier Genève pourraient subir de plein fouet les effets de cette décision notamment en matière d’économie (organisations internationales, entreprises, investissements, emplois), de santé publique (hôpitaux universitaires), d’études et de recherche scientifique (échanges, recherche), d’énergie ou encore de finances publiques (fiscalité, bureaucratie), qui ne manqueraient pas d’influer sur la prospérité et sur le niveau de vie en général dans le canton et la région ;
- que Genève, qui a refusé l’initiative par 60,9% de « non » (toutes les communes), contribue à hauteur de 270 millions de francs par an à la péréquation financière intercantonale ;
- que le Conseil d’Etat genevois a immédiatement fait part de son intention de défendre de manière proactive la prospérité de Genève auprès du Conseil fédéral dans le cadre des discussions à venir ;
- déclare soutenir pleinement le Conseil d’Etat dans ses démarches auprès du Conseil fédéral visant à défendre activement les intérêts du canton de Genève, sa prospérité et la qualité de vie de ses habitants, suite à l’acceptation le 9 février 2014 de l’initiative populaire fédérale « Contre l’immigration de masse », et ce notamment par l’obtention de contingents correspondant aux besoins prépondérants du canton, à ses caractéristiques socio-économiques et à son statut international ;
- appuie le renforcement des mesures d’accompagnement, notamment en mettant en œuvre les propositions présentées dans la prise de position du CSME du 13 février 2014 et en travaillant à renforcer l’action des partenaires sociaux.